

Une réforme faite au nom de l'équité qui ne permettra des économies qu'à long terme

Le gouvernement se refuse, pour l'heure, à chiffrer les effets financiers de la réforme des régimes spéciaux de retraite. Elle bénéficiera autant aux entreprises qu'à l'Etat.

C'est plutôt inhabituel pour une réforme des retraites : le gouvernement se refuse, pour l'heure, à avancer un quelconque chiffrage de ses effets. « Elle n'est pas normée financièrement », a même reconnu la semaine dernière Xavier Bertrand. Pour le ministre du Travail et des Relations sociales, ce serait prématuré alors que des négociations restent à venir dans les entreprises. Le gouvernement préfère mettre en avant l'impératif de l'équité. Sur le plan financier, l'enjeu est relativement faible au regard de l'équilibre des régimes de retraite. Les régimes

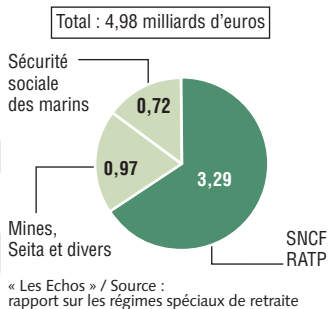
spéciaux représentent à peine plus de 6 % des prestations. Et la réforme va se faire progressivement. La décote, en particulier, ne fonctionnera à plein régime que d'ici à 2025. Plus que des économies de court terme, il s'agit donc, avant tout, selon Xavier Bertrand, de « garantir la viabilité financière et donc la pérennité » de ces régimes.

Disparités

A qui bénéficiera la réforme ? Les situations sont disparates. Pour les industries électriques et gazières (EDF et GDF), les avantages spécifiques ne sont pas financés par l'Etat mais par les entreprises elles-mêmes. Le passage à 40 ans de cotisations va donc permettre à EDF et GDF de faire des économies, et de diminuer leurs provi-

Le coût des régimes spéciaux pour le budget

En milliards d'euros en 2007



sions au titre des retraites. L'Etat, lui, n'escompte guère que quelques centaines de millions d'euros d'économies, à moyen terme, sur les

5 milliards d'euros de subventions qu'il verse pour équilibrer les autres régimes. Sur cette somme, 1,3 milliard vont aux régimes des marins et des mineurs, non concernés par la réforme. Si 3 milliards vont à la SNCF et à la RATP, ces entreprises cherchent, elles aussi, à réaliser des économies sur leurs cotisations employeur (28,44 % pour la SNCF), majorées pour payer les ouvertures de droits à pension avant 60 ans. On comprend mieux pourquoi le gouvernement n'évoque plus la promesse de Nicolas Sarkozy d'une réforme des régimes spéciaux permettant de revaloriser l'ensemble des « petites retraites ».

E. L.

Retrouvez notre dossier sur les régimes spéciaux sur www.lesechos.fr/dossiers